

# ACTION URGENTE

## CRAINTES DE RÉPRESSION DE MANIFESTATIONS AU MALAWI

**Des manifestants risquent d'être tués ou gravement blessés si la police a recours à une force excessive pour disperser les mouvements de protestation qui doivent avoir lieu le 17 août au Malawi. En juillet dernier, au moins 18 manifestants ont trouvé la mort lorsque la police a tiré à balles réelles pour disperser des manifestations organisées par des groupes civiques.**

Le 17 août, des défenseurs des droits humains, des étudiants et des membres de la société civile malawiens prévoient d'organiser des manifestations pacifiques à travers le pays pour protester contre bon nombre de sujets, notamment les lois répressives, la gouvernance défailante et le manque de combustibles.

Lors des derniers mouvements de protestation qui ont eu lieu le 20 juillet dans tout le Malawi, au moins 18 personnes ont été tuées et plusieurs, dont des enfants, ont été blessées quand la police a tiré à balles réelles dans plusieurs grandes villes du pays pour disperser les manifestations. Rien qu'à Mzuzu, dans le nord, neuf personnes ont été tuées et au moins 44 autres, dont six enfants, ont été blessées par balles. Selon les normes établies par les Nations unies en matière de maintien de l'ordre, les forces de sécurité ne doivent pas utiliser d'armes à feu sauf lorsqu'il n'est pas possible d'employer un moyen de défense moins extrême pour éviter un danger de mort imminent ou de graves blessures, ou pour empêcher des crimes menaçant la vie d'individus.

Environ 500 personnes ont été arrêtées dans le cadre de ces mouvements de protestation, notamment des défenseurs des droits humains ; elles ont été brièvement détenues le 20 juillet avant d'être libérées sans inculpation. Les policiers ont frappé au moins huit journalistes avec la crosse de leurs armes, les blessant grièvement, y compris à la tête.

Les manifestations prévues le 17 août se dérouleront dans un contexte de harcèlement et d'actes d'intimidation croissants à l'encontre des militants de la société civile et d'autres dissidents au Malawi. Après les mouvements de protestation de juillet, plusieurs éminents défenseurs des droits humains sont entrés dans la clandestinité car ils craignent pour leur sécurité depuis les déclarations hostiles du président Bingu wa Mutharika visant des ONG malawiennes ; celui-ci a menacé de « débusquer » les organisateurs, qualifiant les manifestations d'« œuvre de Satan ».

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :**

- exhortez les autorités à permettre la tenue de manifestations pacifiques sans qu'il soit à craindre que les forces de sécurité répondent par des représailles violentes, des arrestations arbitraires ou des actes d'intimidation, et à veiller à ce que le recours à la force soit approprié ;
- réclamez des enquêtes immédiates, impartiales et minutieuses sur le comportement de la police durant les mouvements de protestation du 20 juillet dernier, au cours desquels 18 personnes ont été tuées et des dizaines blessées lorsque les policiers ont tiré à balles réelles sur la foule ;
- faites part de votre inquiétude concernant le harcèlement et l'intimidation dont sont victimes des défenseurs des droits humains, des militants de la société civile et d'autres individus exprimant leurs opinions dissidentes et appelant le gouvernement malawien à respecter les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

### **VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 17 AOÛT 2011 À :**

Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité  
publique

Aaron Sangala  
Ministry of Home Affairs and Public  
Security  
Private Bag 331, Lilongwe 3  
Malawi

**Fax : +265 1 789 509**

**Formule d'appel : *Your Excellency, /  
Monsieur le Ministre,***

Président du Malawi et Chef de la  
police

Bingu wa Mutharika  
Office of the President  
Capital Hill Circle  
Private Bag 301, Lilongwe 3  
Malawi

**Fax : +265 1 788 456 / +256 1 773 728**

**Courriel : [opc@malawi.gov.mw](mailto:opc@malawi.gov.mw)  
Formule d'appel : *Your Excellency, /  
Monsieur le Président,***

Inspecteur général de la police

Peter Mukhito  
Malawi Police Services Headquarters  
Lilongwe  
Malawi

**Fax : + 265 1 797 979 / +265 1 796  
835**

**Formule d'appel : *Dear Inspector  
General, / Monsieur,***

**Veillez également envoyer des copies aux représentants diplomatiques du Malawi dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s) ; adresse(s) ; numéro de fax ; courriel ; formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## CRAINTES DE RÉPRESSION DE MANIFESTATIONS AU MALAWI

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Depuis juin, le Malawi fait face à un grave manque de combustibles, le dernier en date d'une longue série de pénuries qui paralysent le pays depuis 2009.

Personnes concernées : manifestants

Genre h/f : h et f

AU 244/11, AFR 36/001/2011, 12 août 2011

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

